

# Elaborer un plan d'interprétation

## Outils de gestion et de planification



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

## 2.8 - Buts et objectifs de l'interprétation dans le site

mise à jour: 31/01/1989

<p>Parce qu'ils forment un point de référence à toute la démarche incluant la démarche d'interprétation, qu'ils orientent les actions en constituant des critères de décision et qu'ils sont la base de la planification, ils font le lien entre le mandat, les orientations et les actions sur le site. Ils sont identifiés à l'intérieur de ce chapitre par le rédacteur du P.I. En réalité, les buts et objectifs expriment le ou les résultats concrets que l'on attend de la mise en oeuvre du plan d'interprétation.</p>	<p><b>POURQUOI ?</b></p> <p><i>La fixation d'objectifs se révèle difficile dans les cas de territoires étendus, en raison de la multiplicité de points de vue des autorités et des partenaires concernés. Le P.I peut jouer un rôle déterminant dans une négociation, particulièrement vis-à-vis des élus</i></p>
<p>Le rédacteur formule une liste de buts et objectifs en rapport avec la démarche éducative envisagée, avec la thématique et la clientèle déterminées auparavant. Au nombre des objectifs généraux, on compte les objectifs d'aménagement où il est question par exemple de canaliser le public ou de lui montrer la nature sous un jour nouveau, aussi bien que des objectifs économiques où l'on évoque une possibilité d'autofinancement et ses conséquences ...</p> <p>Il faut que soient signalés les points auxquels une importance particulière est accordée, surtout pour les plans de site.</p>	<p><b>QUOI ?</b></p>
<p>A l'aide d'une liste hiérarchisée. Pour ce faire il est souhaitable que le rédacteur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• élabore des énoncés fondamentaux clairs et concis</li><li>• consulte l'annexe "Fixation d'objectifs" (noter que la nomenclature relative à la distinction des types d'objectifs ne doit pas présenter une contrainte pour leur rédaction)</li><li>• se souvienne que la qualité principale d'un objectif est de pouvoir être mesuré, évalué, tant au niveau d'une activité que d'un programme dans son ensemble, et d'être précisé dans le temps. Il énonce donc les critères permettant de l'évaluer.</li></ul> <p>L'objectif général (de niveau 1) est précisé par ses objectifs particuliers et spécifiques (objectifs de niveaux 2 et 3).</p>	<p><b>COMMENT ?</b></p> <p><i>Voir l'<a href="#">annexe n°12</a></i></p> <p><i>Nous insistons sur la nécessité d'une évaluation sur quelques points représentatifs des objectifs déclarés. Se méfier des objectifs qualitatifs, souvent trop</i></p>

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB